

Rapport d'activités 2025

Pôle Développement Social

SESAME

Réfugiés réinstallés

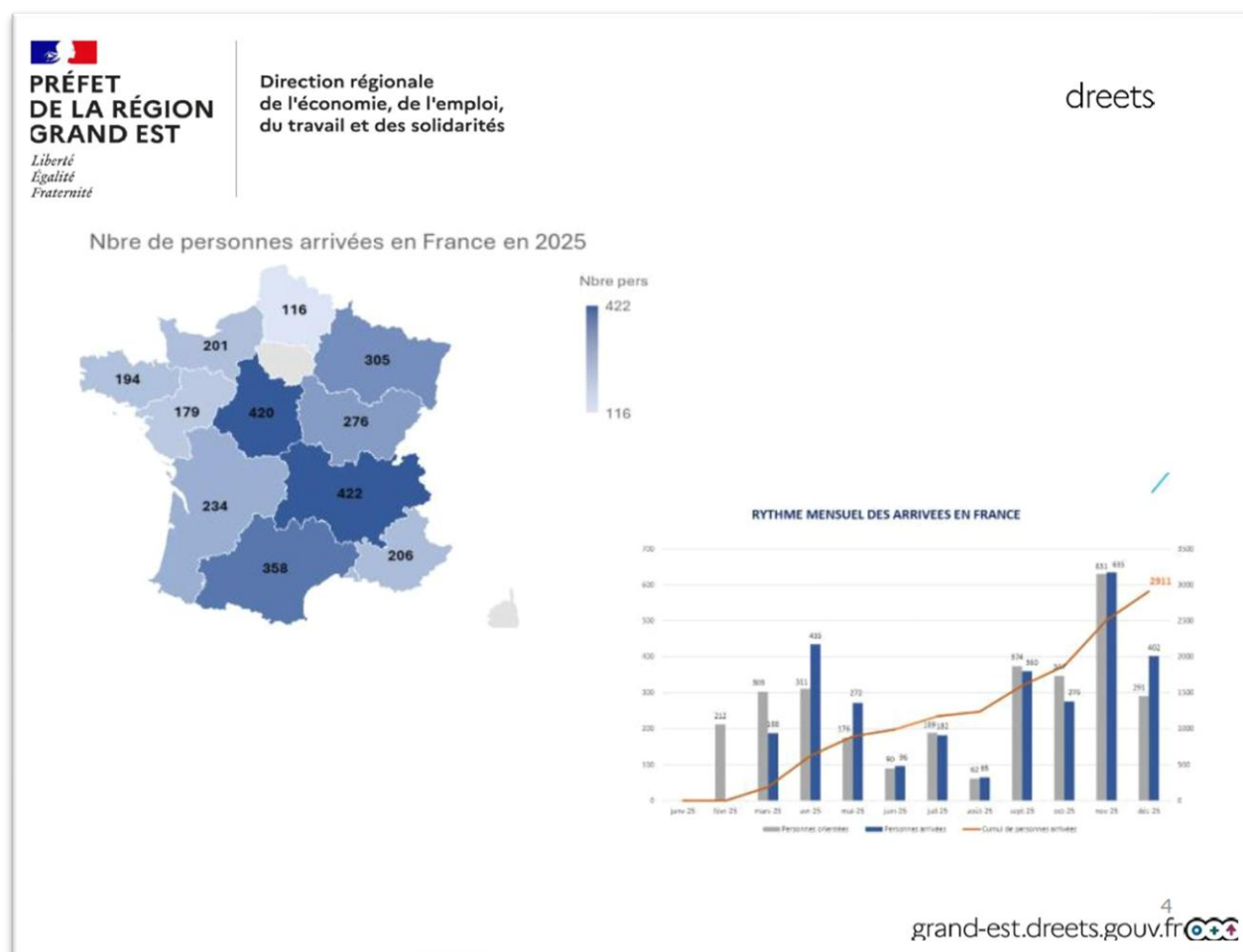
230 avenue de Colmar
67000 Strasbourg

-
1. EDITORIAL
 2. MISSIONS ET PRESTATIONS DELIVRÉES
 3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE
 4. DÉMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION
 5. RESSOURCES HUMAINES (2025)
 6. CONCLUSION

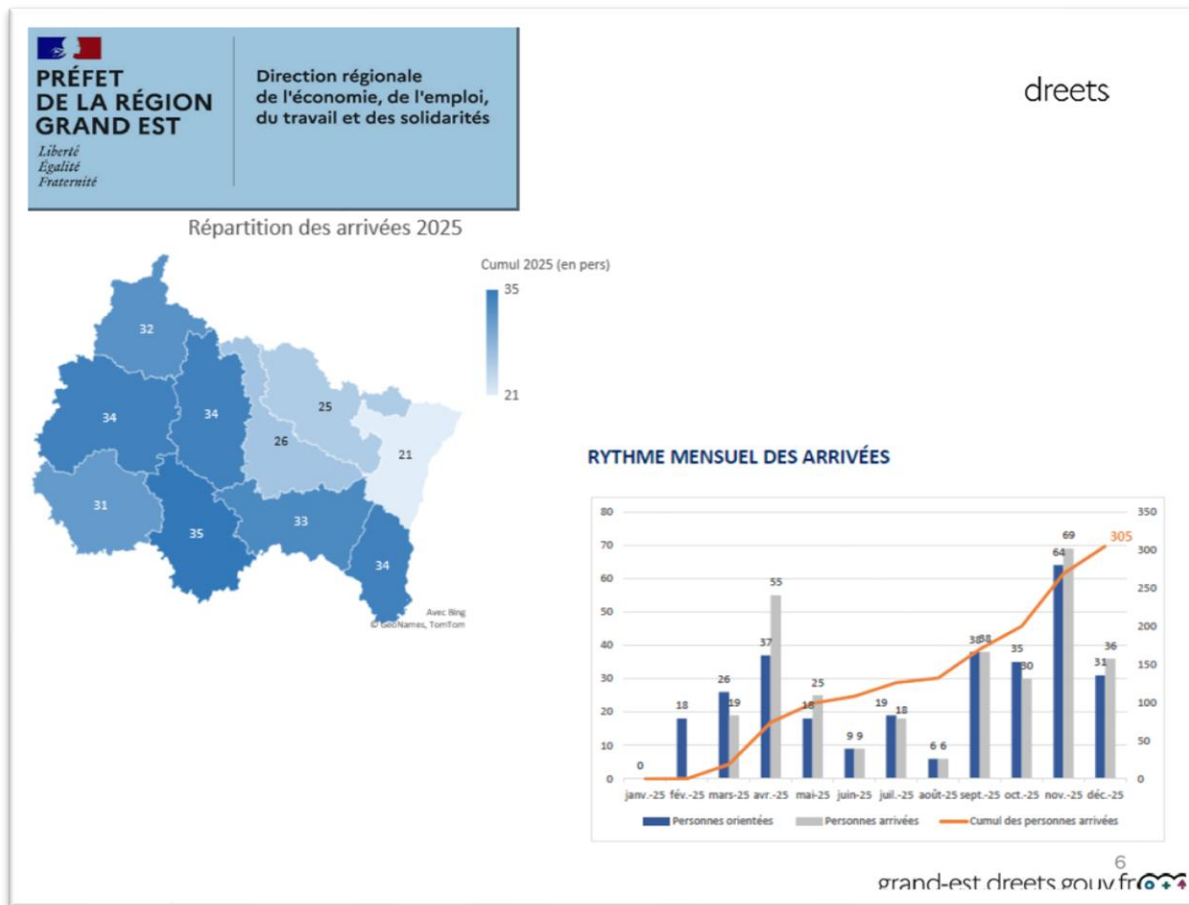


1. EDITORIAL

Le dispositif d'accueil des réfugiés réinstallés s'est poursuivi en 2025. L'objectif de ce programme est de permettre aux personnes ayant transité par les camps de réfugiés du Haut-Commissariat aux réfugiés trouvant asile en France d'être accueillis sur le territoire national et accompagnés dans leur intégration pendant une année, à compter de leur date d'entrée sur le territoire français.

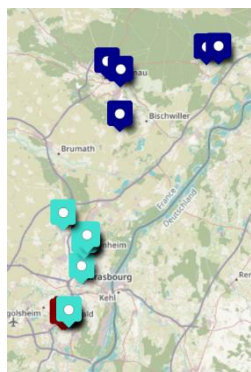


Nombre total de personnes accueillies en France en 2025 et rythme des arrivées. Source : DREETS Grand Est.



Répartition des arrivées 2025 en Grand Est et rythme des arrivées. Source : DREETS Grand Est.

Le programme géré par l'ARSEA se concentre sur le Bas-Rhin. En 2025, l'équipe avait été dimensionnée pour accueillir 27 personnes, comme annoncé en début d'année. Finalement, seules 21 ont été accueillies (cf. carte ci-dessus). La prise en charge des nouvelles familles a évolué par rapport aux années précédentes. Ainsi, elles ont été accueillies directement dans un logement pour lequel un bail glissant est envisageable, avec un loyer modéré, correspondant, autant que possible, à leurs ressources afin de leur éviter un nouveau déménagement et favoriser ainsi leur intégration de manière pérenne. Cette nouvelle stratégie de captation de logement a entraîné une installation des familles hors de l'Eurométropole de Strasbourg (cf. carte ci-dessous).



En bleu : familles accueillies en 2025

En marron : familles accueillies en 2024 toujours logées dans un logement ARSEA

En turquoise : familles accueillies en 2022-2023 toujours logées dans un logement ARSEA.

2. MISSIONS ET PRESTATIONS DELIVRÉES

L'activité 2025 a été marquée par l'accueil de 21 personnes (contre 27 annoncées) et la poursuite de l'accompagnement des familles accueillies en 2024. Plusieurs familles accueillies en 2022 et 2023 continuent à occuper un logement loué par l'ARSEA, faute de solution de sortie.

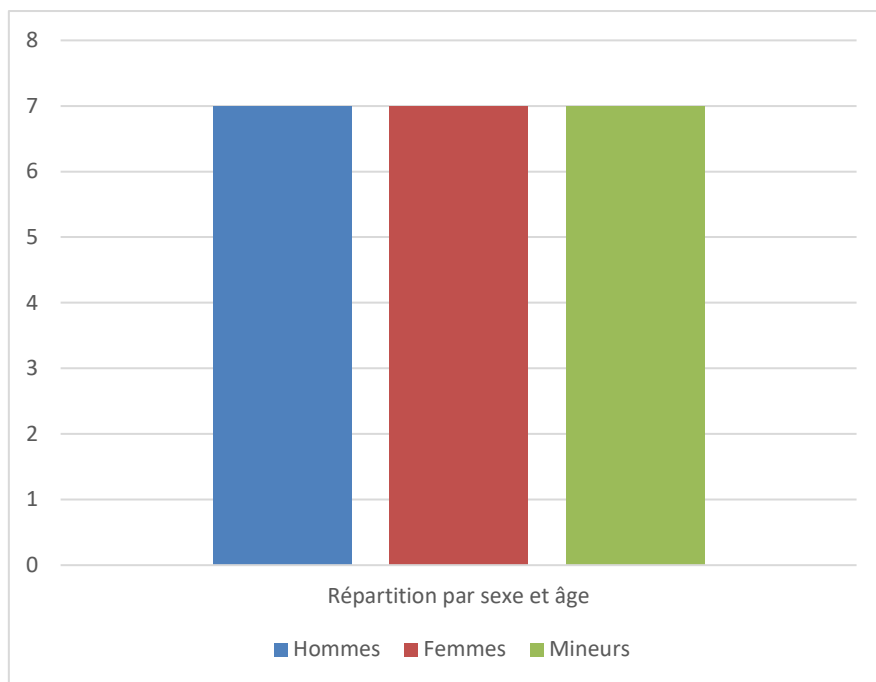
Profil des personnes accueillies en 2025 :

	2024	2025
OBJECTIF D'ACCUEIL ANNONCE PAR LA DDETS	20	27
NBRE TOTAL DE PERSONNES ACCUEILLIES DURANT L'ANNEE	19	21

ADMISSIONS - PROVENANCE	NOMBRE	%
TCHAD	5	23,8
TURQUIE	9	42,9
COTE D'IVOIRE	4	19,0
RWANDA	3	14,3
TOTAL ADMISSIONS	21	100%

Composition des 5 ménages accueillis : de 2 à 7 personnes.

REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR AGE ET PAR SEXE (2025)



Nombre et caractéristiques des personnes accueillies en 2024, mais toujours dans le dispositif en 2025 :

4 familles soit 19 personnes (13 adultes, 6 enfants). Composition familiale de 3 à 9 personnes.
Pays de provenance : Turquie, Tchad, Cameroun, Ethiopie.

Nombre et caractéristiques des personnes accueillies en 2022 et 2023 et toujours dans un logement loué par l'ARSEA :

6 familles (dont 5 familles en provenance de Syrie et 1 du Tchad) soit 32 personnes (15 adultes et 17 enfants). De nombreuses problématiques de handicap et de santé, induisant des difficultés d'accès au travail et à un logement adapté. Les faibles capacités de mobilité de ces familles (aucune famille n'a de véhicule) limitent les possibilités de trouver un logement hors de l'EMS alors même qu'elles ont des suivis hospitaliers fréquents. A ceci s'ajoutent des difficultés financières pouvant conduire à un surendettement.

NB : l'ensemble des familles pour lesquelles l'accompagnement de l'ARSEA s'est terminé ont été orientées vers les UTAMS compétentes pour la poursuite de leur suivi.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1 Vie de l'établissement

Le service Réfugiés réinstallés fait partie de l'établissement SESAME. Jusqu'à l'automne 2025, le service avait son bureau au sein de site de Bischheim où sont accueillies des personnes en grande marginalité. A partir d'octobre 2025, le service a déménagé au 230 avenue de Colmar à Strasbourg dans les locaux de GALA, autre établissement de l'ARSEA. Des synergies ont pu être initiées avec GALA sur la gestion locative. Fort de son expérience sur le sujet, l'établissement GALA a accepté d'assurer la gestion locative de certains biens mobilisés en 2025 pour les familles accueillies. Le suivi social et l'encaissement des loyers restent pilotés et réalisés au sein du SESAME par l'équipe du service réfugiés réinstallés.

3.2 Accompagnement

Accompagnement administratif

Dans le cadre de ce dispositif, l'accompagnement administratif auprès de la préfecture constitue un volet central de l'accompagnement global que nous assurons.

Dès l'arrivée en France, les réfugiés réinstallés doivent être mis en règle administrativement. A ce niveau, le travail a consisté à la prise des rendez-vous afin d'obtenir premièrement les récépissés puis les titres de séjours après dépôts des décisions ainsi que les attestations et certificats émanant de service de l'état-civil de l'OFPRA. Cette étape a permis de sécuriser administrativement leur statut de réfugié. Cet aspect est essentiel car le titre de séjour conditionne tous les autres droits (travail, prestations, logement, etc.).

L'accompagnement administratif ne se limite pas à la préfecture, mais elle en est le point d'entrée étant donné qu'il aide à l'ouverture des droits (CAF, sécurité sociale, etc.) par l'articulation avec les documents délivrés par la préfecture et la régularisation des situations administratives bloquantes. L'objectif étant de permettre un accès rapide au droit commun dès l'arrivée.

Par l'établissement des liens de confiance, nous avons joué un rôle d'intermédiaire entre le réfugié et la préfecture en expliquant les procédures (souvent complexes), traduction ou médiation linguistique, accompagnement physique aux rendez-vous, relances administratives en cas de blocage. Cela vise à éviter les ruptures de droits liées à des démarches mal comprises ou incomplètes.

Durant toute la période d'accompagnement, prévue pour un an, nous avons procédé aux divers suivis des renouvellements de documents, à la mise à jour de la situation administrative dans le souci d'un accompagnement vers l'autonomie.

Nous devons noter que toutes les personnes adultes accueillies ont chacune obtenu un récépissé et 50% ont un titre de séjour de 10 ans. Par ailleurs toutes les personnes, soit 100% des personnes accueillies ont des droits ouverts à l'assurance maladie et bénéficient des prestations de la caisse d'allocations familiales.

En résumé, l'accompagnement administratif auprès de la préfecture et institutions a consisté à :

- **Sécuriser la situation juridique des réfugiés**

- **Faciliter l'accès aux droits et aux services publics**
- **Les guider dans des démarches complexes**
- **Assurer un suivi jusqu'à leur autonomie administrative**

C'est donc un **levier clé d'intégration**, car sans régularité administrative, aucun des autres volets (emploi, logement, santé) ne peut fonctionner correctement.

Accompagnement à la santé

Cet accompagnement s'inscrit dans une logique d'accès rapide aux droits, de prise en charge des vulnérabilités et d'intégration durable. Il convient de noter que la quasi-totalité des familles qui arrivent dans le cadre de ce programme est dans une situation de vulnérabilité, avec un ou plusieurs problématiques de santé.

Dès l'arrivée en France, nous veillons à ce que les réfugiés puissent entrer rapidement dans le système de soins par l'affiliation à la sécurité sociale et à la CSS ainsi qu'à l'orientation vers les structures de santé existantes. L'objectif est d'éviter toute rupture de soins et de garantir une prise en charge immédiate.

Dans le cadre de cet accompagnement, une première évaluation de l'état de santé des personnes accueillies pouvait être réalisée grâce à l'étude des dossiers médicaux transmis en amont de leur arrivée. Cela a permis d'organiser rapidement des rendez-vous, généralement dès les premières semaines, afin d'effectuer des bilans de santé et de repérer d'éventuelles pathologies (chroniques, infectieuses), des situations de handicap ou encore des troubles liés à la santé mentale.

A ce jour, sur le contingent 2025, une seule famille est en attente de la confirmation de rendez-vous pour le bilan de santé.

Notre mission a consisté à jouer le rôle d'interface entre les réfugiés et le système de santé :

- **Prise de rendez-vous médicaux (généralistes, spécialistes)**
- **Orientation vers les Hôpitaux / centres de santé**
- **Accompagnement physique aux consultations si nécessaire**
- **Mobilisation d'interprètes pour lever la barrière de la langue**

L'année 2025 a été caractérisée par des accompagnements beaucoup plus spécifiques étant donné que nous avons accueilli des personnes souffrant des maladies chroniques (ALD), certaines personnes réinstallées présentaient des vulnérabilités importantes telles que l'insuffisance cardiaque avérée (70%), cécité, surdité, retard mental. Par ailleurs, nous avons accompagné un mineur de 7 ans souffrant d'une malformation congénitale qui a subi une intervention chirurgicale à cœur ouvert à l'hôpital de Hautepierre. La prise en charge était totale et aujourd'hui l'état de santé du mineur s'est amélioré.

Dans le but de permettre les personnes accompagnées de devenir progressivement autonomes dans leur parcours de soins, pendant nos différentes visites à domicile ou en cours d'accompagnement, nous sollicitons l'attention de ces dernières en leur fournissant des explications sur le rôle du médecin traitant, la sensibilisation à la prévention (vaccins, suivi médical), l'aide à l'autonomie dans la prise des rendez-vous, l'éducation à la santé (alimentation, hygiène, santé reproductive, ...).

En résumé, pour cette année 2025, l'accompagnement au sein de notre dispositif a consisté à **garantir l'ouverture des droits de santé, organiser un bilan médical, faciliter l'accès concret aux soins physiques, assurer un suivi des situations vulnérables, faire de la médiation en santé et de l'éducation et coordonner le tout dans un parcours global d'intégration.**

Accompagnement à l'éducation

L'accompagnement éducatif des personnes réfugiées au sein d'une association ne se limite pas à une simple démarche scolaire. Il s'inscrit dans une approche globale visant l'autonomie et l'intégration. Il consiste à soutenir les personnes dans l'ensemble des dimensions de la vie quotidienne, dont l'éducation constitue un élément central. Ainsi, lors de l'accueil des bénéficiaires orientés vers notre dispositif, nous avons choisi de faire de l'éducation un véritable levier d'intégration sociale et économique, en l'articulant étroitement avec l'accès aux droits, les démarches administratives, la santé, le logement, l'insertion professionnelle ainsi que la formation.

Pour l'année 2025, les cours de FLE ont été proposés par l'OFII afin de permettre l'acquisition des bases nécessaires à la vie quotidienne et de favoriser l'accès à l'emploi. Toutefois, en raison d'un manque de subventions, seules une partie des adultes accueillis ont pu en bénéficier.

Par ailleurs, un travail spécifique a été mené autour de la scolarisation des enfants, avec un rôle de médiation entre les familles et les établissements scolaires. Cela a impliqué l'inscription des enfants en âge d'être scolarisés ainsi qu'un suivi régulier de leur parcours, dans le but d'accompagner les parents dans leur compréhension du système éducatif. En 2025, deux enfants ont été accueillis : tous deux sont scolarisés, l'un en maternelle et l'autre au collège.

Il est également à noter qu'un bénéficiaire accueilli en 2024 a été accompagné dans son parcours de formation et suit actuellement une formation d'aide-soignant à l'IFSI-IFAS de la Robertsau.

Dans une perspective d'accès au droit commun et d'autonomie, nos entretiens ont été orientés vers la construction de projets professionnels, la formation ou la reprise d'études. L'objectif central de cet accompagnement éducatif reste de permettre à chacun de devenir autonome dans la société, notamment par la maîtrise de la langue, la connaissance de ses droits et l'accès à l'emploi ou à la formation.

En résumé, l'accompagnement éducatif des personnes réfugiées en réinstallation repose sur un ensemble d'actions coordonnées visant l'apprentissage du français, l'accès à la scolarité et à la formation, la compréhension de la société française et la construction d'un projet de vie.

Accompagnement à l'insertion professionnelle

Dans le cadre du programme de réinstallation des réfugiés 2025, notre rôle principal a été d'assurer un accompagnement global, individualisé et progressif vers l'autonomie, au sein duquel l'insertion professionnelle constitue un axe central.

Cet accompagnement ne se limite pas à l'accès à l'emploi : il s'inscrit dans une approche pluridimensionnelle et transversale. Il repose notamment sur l'accès à un logement durable, l'ouverture des droits sociaux et l'accompagnement dans les démarches administratives, l'accès aux soins (tant physiques que psychiques), l'apprentissage du français, la scolarisation des enfants ainsi que la participation à la vie sociale et culturelle. L'objectif est de stabiliser la situation des personnes avant d'engager un parcours d'insertion professionnelle durable.

L'insertion professionnelle représente un levier essentiel d'intégration. À ce titre, les bénéficiaires ont été accompagnés à travers plusieurs actions concrètes : élaboration d'un projet professionnel, accès à la formation, accompagnement dans la recherche d'emploi et mise en relation avec des employeurs. Cet accompagnement repose avant tout sur une relation de confiance et de proximité, indispensable pour lever les freins à l'emploi.

En 2025, le dispositif a accueilli 12 personnes en âge de travailler (2 personnes adultes ont l'âge de la retraite). Parmi elles, 3 sont en incapacité de travailler pour des raisons de santé, 4 personnes allophones sont en attente d'une place en cours de FLE, 2 suivent actuellement ces cours, 2 sont en attente d'entrée en formation (ascensoriste et chauffeur poids lourds), et 1 personne est déjà engagée dans un parcours professionnel via des missions en CDD intérim.

Par ailleurs, deux personnes accueillies en 2023 ont accédé à l'emploi en signant des contrats en intérim dans le secteur du nettoyage. De plus, une personne du contingent 2024 a suivi une formation à l'entrepreneuriat avec SINGA et exerce aujourd'hui en tant qu'autoentrepreneur dans le domaine de la couture.

En résumé, notre accompagnement des personnes réfugiées dans le cadre de la réinstallation repose sur une approche globale et individualisée, dans laquelle l'insertion professionnelle s'inscrit dans un parcours d'intégration plus large, articulé autour de trois dimensions : l'accompagnement social, l'accès à l'emploi et le développement de l'autonomie.

3.3 Partenariat

Pour renforcer la qualité et la cohérence de l'accompagnement décrit plus haut, des partenariats avec la CAF, SINGA, KODIKO et Migration Santé Alsace ont été développés, couvrant respectivement l'accès aux droits sociaux et l'insertion professionnelle.

a) CAF

- Nature du partenariat : collaboration directe avec les référents CAF pour faciliter l'ouverture des droits (allocations, APL, RSA, prestations familiales).
- Modalités d'intervention :
 - Réunions d'information collectives sur les démarches CAF.
 - Permanences individuelles pour l'aide à la constitution des dossiers.
 - Coordination inter-structures pour fluidifier la transmission de documents.
- Résultats observés : accélération du traitement des droits pour les bénéficiaires et meilleure compréhension du système social français.

b) SINGA

- Nature du partenariat : inclusion sociale, culturelle et professionnelle.
- Actions menées :
 - Participation des bénéficiaires à des ateliers de formation pour devenir autoentrepreneurs/ créer leur entreprise.
 - Mise en relation entre réfugiés (autoentrepreneurs) et les financeurs locaux dans un cadre d'échanges basés sur les financements de leurs autoentreprises.
- Résultats observés : renforcement du sentiment d'appartenance et amélioration de la confiance en soi des bénéficiaires.

c) KODIKO

- Nature du partenariat : accompagnement socio-professionnel via un programme de mentorat.
- Actions menées :
 - Mises en binômes entre réfugiés et salariés d'entreprises partenaires.
 - Ateliers collectifs sur la recherche d'emploi, la rédaction de CV et les entretiens.
 - Suivi régulier des parcours d'insertion professionnelle.
- Résultats observés : augmentation et amélioration des compétences professionnelles pour une orientation vers l'emploi ou d'autres structures de formation.

d) Migration santé Alsace : accompagnement à l'interprétariat et à la médiation culturelle

3.4. Travail avec les bénéficiaires : visites à domicile et accompagnement à la mobilité

L'accompagnement des bénéficiaires s'est fait par le biais de visites à domicile, mais également par des rendez-vous au bureau ou à l'extérieur, nécessitant pour les bénéficiaires une capacité à se déplacer (compréhension des horaires de bus, de train, abonnement...).

Objectifs de la visite à domicile

La visite à domicile s'inscrit dans le cadre du suivi socio-administratif et éducatif des ménages réinstallés. Elle vise à évaluer, observer et soutenir la progression du bénéficiaire dans son parcours d'intégration. Les objectifs peuvent être à la fois évaluatifs, accompagnants et préventifs.

a. Objectifs d'évaluation

- Vérifier les conditions de logement : sécurité, salubrité, équipements, respect du bail, compréhension des charges et factures, éventuels besoins matériels supplémentaires.
- Apprécier la réalité du cadre de vie : environnement, intégration dans le quartier, relations avec les voisins, gestion du quotidien.
- Évaluer la mise en place des droits fondamentaux : couverture santé (CPAM, mutuelle), prestations sociales (CAF, Pôle emploi), scolarisation des enfants, apprentissage du français.
- Identifier la situation socio-économique : revenus, emploi ou formation en cours, autonomie financière.

b. Objectifs d'accompagnement

- Soutenir la compréhension et l'appropriation des démarches administratives : expliquer le fonctionnement des institutions françaises, rappeler les échéances (CAF, impôts, bailleur, etc.), encourager la gestion autonome.
- Favoriser l'autonomie progressive : permettre au bénéficiaire de développer les compétences nécessaires à une vie quotidienne stable (budget, santé, communication, mobilité, etc.).
- Renforcer le lien de confiance entre le travailleur social et le bénéficiaire, dans un cadre bienveillant et respectueux de la confidentialité.
- Informer et orienter le bénéficiaire vers les partenaires compétents (services sociaux de proximité, mission locale, écoles, structures de santé, associations).

c. Objectifs de prévention

- Anticiper les difficultés (impayés, isolement, troubles de santé, incompréhensions culturelles) avant qu'elles ne deviennent problématiques.
- Repérer d'éventuelles situations de vulnérabilité : isolement social, violences, décrochage scolaire, dépression, manque de ressources.
- Présenter les dispositifs de soutien disponibles, afin d'éviter les ruptures de droits ou d'accompagnement.

d. Objectifs de suivi personnalisé

- Faire le point sur le plan d'accompagnement individualisé : état d'avancement des actions prévues lors de la dernière rencontre.
- Adapter les interventions à l'évolution de la situation : définir de nouveaux objectifs, ajuster la fréquence des visites ou des entretiens.

- Coordonner avec les autres acteurs (équipe pluridisciplinaire, partenaires institutionnels, bénévoles d'accompagnement).

Nature de l'accompagnement à la mobilité

- Identifier les besoins de déplacement (emploi, santé, éducation, démarches administratives, vie sociale).
- Sensibiliser les bénéficiaires à l'usage des transports en commun (lecture des plans, achat de titres, abonnements solidaires).
- Promouvoir des solutions de mobilité alternatives : vélo, covoiturage, permis de conduire...
- Encourager la maîtrise de l'environnement local : repérage du quartier, des trajets essentiels et des services publics.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Etat des lieux des chantiers qualité et description des actions entreprises

La démarche s'amélioration de la qualité a notamment été soutenue par la mise en place de formations pour l'équipe et par une réflexion approfondie et collective (avec notamment les autres structures régionales accueillant des réfugiés réinstallés) sur la prise en charge des familles accueillies.

Formations mises en place

- **Formation en médiation active** (mise en place par la Fédération des Acteurs de la Solidarité) qui avaient pour objectif de :
 - Comprendre les principes fondamentaux de la médiation active.
 - Développer des compétences relationnelles favorisant l'écoute, la neutralité et la bienveillance.
 - Acquérir des outils pratiques pour gérer les situations de tension entre usagers, familles ou partenaires institutionnels.
 - Intégrer la médiation comme pratique quotidienne dans l'intervention sociale.
- **D'autres formations plus génériques (droit du travail, SST, Biocide, habilitation électrique, sensibilisation aux addictions)** ont été organisées pour les professionnels de l'équipe selon leur profil et leur métier.

Réflexion sur la prise en charge des familles

Des groupes de travail se sont réunis à intervalles réguliers, sous l'égide de la DREETS, afin de discuter des prises en charge et partager les meilleurs pratiques. Ces groupes qui réunissaient la DREETS, les DDETS, ainsi que les opérateurs du Grand Est ont permis de discuter de problématiques communes (accès au logement, remboursement par les familles des avances de frais, gestion des situations d'endettement...) et de faire ainsi évoluer nos pratiques (par exemple, en matière de proposition de logement hors EMS).

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/2025

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	2.43	0.21	0.2	1.82	0,00	0,00	0.20

6. CONCLUSION

Le dispositif Réfugiés réinstallés est un dispositif qui prévoit la prise en charge des familles pendant une année. Or, nous constatons, année après année, qu'il est difficile d'assurer une intégration optimale de ces familles sur cette période. Si les enfants scolarisés s'adaptent et maîtrisent le français rapidement, nous constatons que la maîtrise de la langue, élément d'intégration essentiel, est plus difficile pour les adultes, faute de cours adaptés notamment et de possibilité d'accès à l'emploi qui permettrait un apprentissage en situation. Les adultes doivent en effet suivre les cours de l'OFII, quand ils sont disponibles, avec toutefois les limites identifiées sur la qualité de ceux-ci, obligation de suivi qui peut bloquer l'accès à un emploi - faute de temps notamment. Par ailleurs, un travail important d'accompagnement au fonctionnement du système administratif français est nécessaire et, selon les pays d'origine, la compréhension du rôle des associations et de l'administration est parfois limitée. Des échanges avec Migration Santé Alsace sur le sujet ont été menés afin de voir dans quelle mesure une médiation interculturelle pourrait être mise en place. Cette piste sera certainement à étudier dans la poursuite de la prise en charge des personnes migrantes.